



**PRÉFET  
DE LA  
CHARENTE-  
MARITIME**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## COMMUNIQUE DE PRESSE

La Rochelle, le 14 décembre 2020

### GESTION DE L'EAU - LIMITATION PROVISOIRE DES USAGES DE L'IRRIGATION

Au vu de l'état de la ressource en eau, notamment des nappes souterraines et suite à un arrêté, le Préfet de la Charente-Maritime a décidé de la mesure suivante :

**Levée** de l'interdiction des prélèvements d'eau en vue du remplissage ou du maintien à niveau des retenues à usage d'irrigation sur le bassin versant de l'Antenne-Rouzille.

**Contact presse**  
**Service départemental de la communication**  
**interministérielle**

Tél. : 05 46 27 43 05 / Port. : 06 37 74 87 22  
Courriel : [pref-communication@charente-maritime.gouv.fr](mailto:pref-communication@charente-maritime.gouv.fr)

38 rue Réaumur  
CS 70000  
17017 LA ROCHELLE CEDEX 1